

Département de
Meurthe et Moselle
Arrondissement de
Nancy
Canton de Val de
Lorraine Sud

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Siège : Rue des 4 éléments – 54340 POMPEY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
Par délégation de l'Assemblée délibérante
(Délibération n°3 du 21 mai 2014)

Séance du 03 septembre 2019

Présents :

MME	Odile BEGORRE-MAIRE
M.	Denis BERGEROT
M.	Sébastien DOSE
MME	Jeannine DOUGOUD
M.	Jean-François GRANDBASTIEN
M.	Dominique GRANDIEU
M.	Philippe HALLIER
M.	Jean-Pierre HUET
M.	Denis MACHADO
M.	Jean-Jacques MAXANT
MME	Martine SCHREIBER
M.	Laurent TROGRIC
M.	Bernard VERGANCE

Excusés :

MME	Martine DROUOT
MME	Renée HENRY
M.	Antony KUHN
M.	Sébastien POINT

N°02 – DA du 03/09/2019

Rapporteur : MME SCHREIBER

**Groupement de commandes avec ENEDIS pour l'aménagement
de l'avenue de la Libération à Frouard**

Par une délibération du conseil communautaire du 19 juin 2018, la commune de Frouard et la Communauté de Communes du Bassin de Pompey ont signé une convention portant sur le renouvellement urbain et social du quartier de la Penotte.

Cette convention comprend notamment l'aménagement de l'avenue de la Libération – tranche 3. Il est prévu également que la Communauté de Communes du Bassin de Pompey assure la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de la voirie, la remise à neuf de l'éclairage public et l'enfouissement des réseaux d'électricité et de télécommunication.

Dans le cadre du nouveau contrat de concession en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019, la société ENEDIS s'est vue transférer la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau électrique.

Dans un souci de cohérence d'aménagement par un chantier unique et afin d'optimiser l'achat public dans ce domaine, un groupement de commande sera créé entre la Communauté de Communes du Bassin de Pompey et ENEDIS pour la passation d'un marché de travaux.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey serait désignée comme coordonnateur du groupement pour le marché passé pour la réalisation de cette opération.

Il vous est proposé de prendre connaissance du projet de convention, d'autoriser le Président à signer la convention et de désigner le représentant du Bassin de Pompey, ainsi que son suppléant, au sein de la commission d'appel d'offres créée dans le cadre de ce groupement de commande.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexée.

AUTORISE le Président à signer la convention.

DESIGNE Jean-Jacques MAXANT, membre titulaire, représentant du Bassin de Pompey au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commande.

DESIGNE Bernard VERGANCE, suppléant du membre titulaire, représentant du Bassin de Pompey au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commande.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance
le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC